



Institut luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

Rapport d'activité 2012

Avril 2013

TABLE DES MATIERES

#

INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE LA NORMALISATION, DE L'ACCREDITATION, DE LA SECURITE ET QUALITE DES PRODUITS ET SERVICES (ILNAS)

1.	ORGANISME LUXEMBOURGEOIS DE NORMALISATION (OLN)	3
1.1	<i>Missions et objectifs</i>	3
1.2	<i>Le registre national des délégués en normalisation</i>	3
1.3	<i>Consultation et vente de documents normatifs</i>	3
1.4	<i>Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national</i>	4
1.5	<i>Travaux de normalisation sur le plan national</i>	4
1.6	<i>Stratégie normative luxembourgeoise – développement des secteurs clés de l'économie nationale</i>	5
1.7	<i>Sensibilisation et accès à la normalisation</i>	5
1.8	<i>Activités dans le cadre de la directive 98/34/CE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et des réglementations techniques et activités de l'autorité compétente selon le règlement no 764/2008/CE.</i>	6
2.	SERVICE DE LA CONFIANCE NUMERIQUE	8
2.1	<i>Missions réalisées en 2012</i>	8
3.	SERVICE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ	11
3.1	<i>Relations avec les Directions générales de la Commission européenne</i>	11
3.2	<i>ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)</i>	11
3.3	<i>Activités au plan national</i>	12
3.4	<i>Le service technique de l'ILNAS</i>	13
3.5	<i>L'indication de la consommation d'énergie et le rendement énergétique</i>	14
4.	SERVICE DE METROLOGIE LEGALE	15
4.1	<i>Activités de vérification des instruments de mesure</i>	15
4.2	<i>Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale</i>	17
4.3	<i>Activité au niveau européen et international</i>	17
4.4	<i>Activité législative</i>	18
5.	OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE (OLAS)	19
5.1	<i>Le département de l'OLAS, en quelques chiffres</i>	19
5.2	<i>L'OLAS et la formation</i>	20
5.3	<i>Les activités européennes et internationales de l'OLAS</i>	21
5.4	<i>La désignation des organismes notifiés</i>	22
5.5	<i>Promotion de la qualité</i>	22
6.	SERVICE DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION	23
6.1	<i>Budget et comptabilité</i>	23
6.2	<i>Ressources humaines</i>	23
6.3	<i>Travail législatif et réglementaire</i>	24

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)

1. Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

1.1. Missions et objectifs

L'OLN, établi au sein de l'ILNAS, représente le Luxembourg dans les organes du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). En outre, l'ILNAS est membre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Au plan international, l'ILNAS représente le Luxembourg dans l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI/IEC) :

http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/panorama-notions-cles/organismes_europeens_et_internationaux_de_normalisation/index.html

1.2. Le registre national des délégués en normalisation

En 2012, le Comité de direction « normalisation » s'est réuni 11 fois et a validé au total 292 demandes de participation aux travaux de normalisation. Ainsi, 44 nouvelles inscriptions ont pu être comptées par rapport à 2011 et 134 délégués nationaux en normalisation suivaient les 292 domaines techniques identifiés.

Au sein du CEN, le suivi de 91 comités techniques et groupes de travail est actuellement assuré par 105 inscriptions d'experts nationaux.

En outre, 9 domaines techniques de l'ECISS (European committee for iron and steel standardization, cf. coopération avec le CEN) sont suivis par 13 délégué(e)s luxembourgeois(es).

Au sein du CENELEC, 4 comités sont actuellement suivis par 4 inscriptions de délégués luxembourgeois, sans oublier le suivi des 2 comités mixtes CEN/CENELEC assuré par 2 experts luxembourgeois.

Au plan international du secteur non-électrique, 77 comités de l'ISO ont été suivis en 2012 par 115 délégués. De plus, 21 comités techniques et groupes de travail mixtes de l'ISO/IEC ont été suivis par 50 délégués, sans oublier le suivi des travaux de 3 comités techniques de la Commission électrotechnique internationale (CEI/IEC) par 3 inscriptions luxembourgeoises.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/participation-aux-travaux-de-normalisation/comites-techniques/index.html>

1.3. Consultation et vente de documents normatifs

En 2012, l'OLN a délivré 4.405 documents normatifs (contre 2.345 documents en 2011), à savoir:

- 1.633 documents normatifs de la collection des Annexes Nationales aux Eurocodes
- 1.547 normes du CEN;
- 470 normes du CENELEC;
- 502 normes du ressort de l'ISO;
- 139 normes du ressort de la CEI (IEC);
- 83 documents normatifs de l'ISO/IEC;
- 31 documents normatifs du DIN.

La recherche d'information et la mise à disposition de documents normatifs ont été facilitées par le lancement de l'e-Shop de l'ILNAS le 24 septembre 2012.

Grâce à ce catalogue en ligne, l'OLN offre à toute personne intéressée la possibilité de faire une recherche détaillée et d'acquérir les normes européennes (CEN et CENELEC) et les normes internationales (ISO, ISO/IEC et IEC) sous format PDF, en licence unique ou licence réseau. Disponible en trois langues (allemand, anglais et français) et pourvu de plus de 92.000 références (normes publiées et projets de normes), le catalogue constitue une source riche en informations pour les acteurs socio-économiques nationaux. Plusieurs services sont proposés aux internautes, à savoir la recherche simple et avancée de documents normatifs ; la prévisualisation des premières pages ; la création de flux RSS pour suivre l'évolution des documents normatifs et l'achat de normes.

http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/recherche_et_commande_de_normes/index.html

https://ilnas.services-publics.lu/ecnor/home.action?request_locale=fr_FR

Au 31 décembre 2012, 144 comptes utilisateur existaient déjà et, sur les 4.405 documents normatifs mises à disposition au cours de l'année 2012, 801 ont été téléchargés via l'ILNAS e-Shop.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/09/actualite-e-shop/index.html>

1.4. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national

En tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

En effet, toute norme européenne doit être mise en application par les organismes nationaux de normalisation dans un délai moyen de six mois à partir de sa disponibilité. Elle doit ensuite être transposée soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement dans le Journal Officiel, par exemple. Suite à cette publication, la norme européenne prend alors le statut de norme nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié 830 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg au Mémorial A. Pour 2012, ces 830 nouvelles normes européennes complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 599 sont issues du CEN et 231 du CENELEC.

1.5. Travaux de normalisation sur le plan national

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS, un appel a été lancé pendant la période du 13 novembre 2012 au 15 janvier 2013 auprès des secteurs public et privé pour recenser les besoins en normes nationales nouvelles le pour être clôturé à la date du.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/11/recensement/index.html>

<http://www.legilux.public.lu/adm/b/archives/2012/0094/index.html#2012B1557A>

1.6. Stratégie normative luxembourgeoise – développement des secteurs clés de l'économie nationale

Considérant la normalisation comme un des outils de support de la compétitivité, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, a rédigé la stratégie normative luxembourgeoise (décennie 2010-2020) en tenant compte principalement de l'importance des secteurs clés de l'économie nationale (dont les TIC), tout en mettant en relation la valeur ajoutée de leur implication dans ce domaine (selon le principe reconnu: "Celui qui fait la norme fait le marché").

<http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/ilnas-strategie-normalisation-2010-2020.pdf>

Après avoir chargé l'Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC) d'une mission d'analyse normative du secteur de l'énergie qui consistait à faire l'inventaire des normes publiées et en cours de développement au niveau européen et international (veille normative), à identifier les acteurs nationaux concernés et à mettre en lien ces acteurs avec les résultats de la veille normative, un forum normatif énergie a été créé le 12 mars 2012. Plateforme d'information et d'échange pour tous les acteurs nationaux impliqués dans les travaux de normalisation du secteur de l'énergie, le forum normatif énergie, permettra de coordonner les comités techniques de normalisation représentés au Luxembourg et d'adopter une prise de position nationale unanime sur les grandes orientations stratégiques à l'échelle européenne et internationale. Il deviendra ainsi le point de coordination central des activités présentes et futures de normalisation dans ce cadre.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/03/activite-forum-energie-ilnas/index.html>

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/06/deuxieme-forum-normatif-energie/index.html>

Dans la suite, des travaux d'analyse ayant trait au secteur des technologies biomédicales ont été réalisés et les premiers résultats ont pu être présentés lors du salon Business Meets Research organisé par Luxinnovation GIE les 22 et 23 mai 2012. Par ailleurs, une conférence portant spécifiquement sur la normalisation dans ce secteur a été organisée le 26 septembre 2012. Dans le cadre de l'approche normative, un rapport sur les technologies biomédicales a été publié et présenté avec d'une part les principaux comités techniques de normalisation actifs au sens « actuels, dynamiques et stratégiques », ainsi que, d'autre part, les intérêts potentiels pour les acteurs nationaux et les opportunités pour le marché national à participer à la normalisation du secteur.

La conférence « Standards in the biomedical technologies sector: Challenges and opportunities for the national market ! » organisée avec la Chambre de Commerce et le cluster BioHealth de Luxinnovation, avait réuni une soixantaine de professionnels. Cette conférence consacrée aux développements normatifs dans le secteur des technologies biomédicales a reçu un écho favorable de la part des acteurs nationaux. Outre la présentation des résultats de l'analyse normative réalisée par l'ILNAS et l'ANEC, elle donnait aussi aux participants la possibilité de s'échanger quant aux bénéfices concrets qu'apporte la normalisation.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/09/news-biomedical-26-09-2012/index.html>

1.7. Sensibilisation et accès à la normalisation

Afin de sensibiliser les acteurs économiques luxembourgeois aux normes et aux travaux de normalisation, plusieurs événements ont eu lieu en 2012, à savoir :

Participation au salon myenergy days du 2 au 4 mars 2012

Dans le cadre de l'analyse normative du secteur de l'énergie, et notamment en vue de la création d'un forum normatif national consacré à ce secteur, l'ILNAS a participé à ce salon. Au cours de l'année 2011, l'ILNAS avait mené une analyse normative du secteur de l'énergie au Luxembourg dans le but de fournir aux acteurs concernés une connaissance des normes pertinentes (existantes et en cours de développement), tout en leur présentant les intérêts et les opportunités pour le marché national à participer à la normalisation. Ainsi, un rapport de veille normative et un rapport d'analyse normative ont été publiés et présentés. La présence lors du salon myenergy days a offert à l'ILNAS la possibilité de rencontrer les acteurs intéressés par cette démarche normative sectorielle et la mise à jour de la veille normative du secteur énergie a été rendue disponible à cette occasion.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/02/participation-salon-myenergy-days-2012/index.html>

Workshop « Les normes : quels bénéfices économiques pour mon entreprise ? »

Le 24 avril 2012, l'ILNAS avait animé pour la première fois un atelier consacré aux avantages économiques des normes pour les entreprises. Une dizaine de participants a pris part à cet atelier et a ainsi pu saisir les enjeux de l'application des normes de manière générale et de la participation à leur élaboration en particulier. Cet atelier a constitué un bel exemple de sensibilisation à la normalisation dans le cadre du développement d'une culture normative riche et homogène au Grand-Duché de Luxembourg.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/04/Workshop-paperjam-24-04-2012/index.html>

Lors du salon GR Business Days, les 13 et 14 juin 2012, salon professionnel dédié aux PME et start-ups innovantes de la Grande Région, l'ILNAS a mis en avant les avantages pour les PME d'appliquer des normes et de participer à leur élaboration.

Ainsi, l'ILNAS a accueilli sur son stand toutes les personnes intéressées, a animé un atelier exposant intitulé « La normalisation au service des PME au Luxembourg » et a présenté deux speed démos sur le thème « Comment valoriser votre entreprise à l'aide de la normalisation ? » et « ILNAS & ANEC, vos interlocuteurs pour la normalisation au Luxembourg ».

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/06/salon-gr-business-days/index.html>

A l'occasion de la conférence « PME, renforcez votre compétitivité grâce aux normes ! », organisée par l'ILNAS, le 11 octobre 2012 dans les locaux de la Chambre des Métiers, les petites et moyennes entreprises (PME) ont été sensibilisées aux enjeux liés aux normes et à la normalisation.

Au cours de la matinée, les participants ont pu saisir les bénéfices de la normalisation pour une PME, tout en découvrant comment accéder aux normes et comment s'investir dans le processus de normalisation. Cet événement a revêtu une dimension européenne dans la mesure où il s'inscrit dans le cadre d'un projet européen nommé « Small and Medium sized Enterprises Standardization Toolkit » (SMEST) qui vise à renforcer et à promouvoir les liens entre PME et normalisation en termes de sensibilisation, information et participation.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/10/pme-enjeux-des-normes/index.html>

1.8. Activités dans le cadre de la directive 98/34/CE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et des réglementations techniques et activités de l'autorité compétente selon le règlement no 764/2008/CE.

En 2012, le point de contact national « directive 98/34/CE » au sein de l'ILNAS a transmis 4 dossiers de notification à la Commission européenne, ainsi qu'un commentaire luxembourgeois concernant la notification française 2012/204.

A noter qu'avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 du règlement (UE) no 1025/2012 du parlement européen et du conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, le volet normalisation de la directive 98/34/CE est abrogé.

L'autorité compétente luxembourgeoise du règlement no 764/2008/CE n'a pas transmis de notification suivant les dispositions de ce règlement.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/notifications-regles-techniques/index.html>

2. Service de la confiance numérique

2.1. Missions réalisées en 2012

2.1.1. Instruments nationaux de la confiance numérique

Le Service de la confiance numérique organise le suivi et la promotion des instruments d'accréditation et de certification de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité d'accréditation pour le domaine "public key infrastructure" (PKI). Ce dernier a ainsi été totalement remis à jour courant 2012 et mis à disposition sur le site Internet de l'ILNAS qui présente les dernières versions des formulaires, procédures et annexes afférentes:

<http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/pki/systeme-qualite-pki/index.html>

Dans ce contexte, le Service de la confiance numérique a procédé, courant 2012, à un audit relatif à la surveillance de l'accréditation du "Prestataire de services de certification" (PSC) délivrant des certificats qualifiés au Grand-Duché de Luxembourg "LuxTrust S.A.":

<http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/pki/psc-accredites/index.html>

En relation avec les activités d'accréditation, de notification et de surveillance pour le domaine PKI, le Service de la confiance numérique a également réuni les 10 février, 19 avril, 14 juin, 13 septembre et 22 novembre 2012 le "Comité signature électronique"¹.

Dans le cadre de la future réglementation nationale de l'archivage électronique, l'ILNAS a défini la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC (Prestataires de Services de Dématérialisation et/ou de Conservation). L'ILNAS devrait être en charge de la délivrance du statut de PSDC. Les lignes directrices d'audit de la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC ont également été développées par l'ILNAS en 2012.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/12/system-documentaire-psdc/index.html>

Enfin, la Commission européenne (CE) impose à chaque Etat membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une "Liste de confiance" ("Trusted list") contenant les informations minimales relatives aux PSC délivrant, au public, des certificats qualifiés et qui sont surveillés/accrédités par chaque Etat membre au niveau national.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette "Trusted list" (nationale), qui a été mise à jour, selon les spécifications de la Commission européenne, en date du 14 juin, du 13 juillet, du 20 juillet, du 1^{er} octobre et du 30 novembre 2012.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/pki/en/TSL-PDF.pdf>

2.1.2. Economie de la connaissance normative des TIC

Depuis juillet 2012, le Grand-Duché de Luxembourg, via l'ILNAS - Service de la confiance numérique, est "Membre observateur" du comité international de normalisation ISO/IEC/Joint technical committee 1 (JTC1 – Technologies de l'information (TIC)), créé en 1987 par convention entre l'ISO et l'IEC.

Cela permet à l'ILNAS, qui assure la présidence ISO/IEC JTC1 nationale, d'obtenir des informations clés sur l'ensemble des thèmes traités au sein de ce comité, en suivant les votes, en accédant aux différents

¹ Il s'agit du comité d'accréditation des PSC, qui comprend sept membres représentant différentes entités au Grand-Duché de Luxembourg. Il se réunit, notamment, pour décider des différentes accréditations des PSC candidats auprès de l'ILNAS. Ce comité a été modifié en date du 23 mars 2012 [Arrêté ministériel portant remplacement d'un membre du Comité signature électronique de l'ILNAS].

documents des sous-comités, mais aussi en ayant la possibilité de participer à la réunion plénière annuelle de ce comité. Cette inscription facilite donc, pour l'ILNAS, le transfert de connaissances ad hoc au niveau national, au cœur duquel une "dynamique" d'intérêts et d'implications pour plusieurs sous-comités ISO/IEC JTC1 est désormais en place.

Au 31 décembre 2012, 30 délégués sont inscrits (auprès de l'ILNAS) au sein d'un sous-comité du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1. A ce jour, au niveau national, les experts se répartissent principalement au niveau de cinq sous-comités, et un groupe de travail:

- JTC1/SC7: Ingénierie du logiciel et des systèmes;
- JTC1/SC17: Identification des cartes et des personnes;
- JTC1/SC27: Techniques de sécurité des technologies de l'information;
- JTC1/SC36: Technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage;
- JTC1/SC38: Plate-formes et services d'applications distribuées;
- JTC1/WG7: Modèle de réseaux.

- Niveau international:

Afin de garantir un niveau d'information et de communication pertinent, et en termes d'échanges internationaux, l'ILNAS a notamment présenté ses activités ISO/IEC JTC1 à l'organisme irlandais de normalisation (National Standards Authority of Ireland), du 04 au 06 juillet 2012.

- Niveau national:

Le "Forum national ISO/IEC/JTC1" s'est tenu deux fois en 2012 à l'ILNAS, à savoir le 4 mai et le 12 septembre 2012, avec transmission, vers les experts présents (les présidents des sous-comités miroirs nationaux du comité international de normalisation "ISO/IEC JTC1"), des informations pertinentes en provenance du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1.

Les réunions du "Forum national ISO/IEC JTC1" ont notamment permis de produire l'événement "ISO/IEC JTC1 national Day" au Grand-Duché de Luxembourg. En effet, afin d'informer les professionnels concernés et de promouvoir la normalisation des TIC au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS organisera chaque année un rendez-vous « Journée nationale ISO/IEC JTC1 ». En 2012, ce rendez-vous a été organisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et a eu lieu le 23 novembre. Cette journée a eu pour thématique principale: « Etat des lieux normatif national des TIC: Focus sur la sécurité de l'information ». L'événement a permis de présenter le rapport d'analyse normative nationale menée dans le secteur des TIC. Celui-ci, élaboré sous la forme d'un guide didactique, vise, en effet, à offrir aux acteurs nationaux une présentation des comités techniques de normalisation pertinents à l'échelle européenne et internationale, ainsi que les intérêts potentiels pour les parties prenantes nationales à participer aux activités de normalisation.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/11/petit-dejeuner-ict/index.html>

En 2012, l'ILNAS, via le "Groupement d'intérêt économique - Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance" (GIE ANEC), a procédé, au niveau ISO/IEC JTC1, à plus de 300 votes et a visé plus de 500 documents.

2.1.3. Gestion d'un projet de recherche sur la thématique de la confiance numérique

Ce projet de recherche, qui a débuté courant 2009, fut mené en partenariat entre l'ILNAS et le Centre de recherche public Henri Tudor (CRP HT – Service Science and Innovation [SSI]); il a permis de détailler et d'élargir les champs de connaissance de la thématique confiance numérique selon trois axes de développement identifiés par l'ILNAS:

- Axe 1 - La vigilance des TIC (Excellence des TIC via les domaines de la qualité et de la sécurité de l'information);
- Axe 2 - Principes de développement de l'économie de la connaissance normative des TIC;

- Axe 3 - Activités de recherche collaborative entre le CRP HT et l'ILNAS.

En 2012, ces axes ont été finalisés afin de consolider les chapitres d'un "Livre blanc" du domaine de la confiance numérique à destination du grand public, qui a été présenté le 11 juin 2012 dans les locaux du CRP Henri Tudor.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/06/digital-trust-towards-excellence-in-ict/index.html>

2.1.4. Transfert et communications

Le Service de la confiance numérique a aussi participé à de nombreuses interventions (conférences, réunions, cours, etc) relevant des domaines de la normalisation et/ou de la confiance numérique. A noter spécifiquement plusieurs formations pour le Master "Management de la sécurité des systèmes d'information" (MSSI) - Université du Luxembourg et pour le Master "Sécurité des systèmes d'information et de la communication" - Université de Metz (F-57000).

3. Service de la surveillance du marché

3.1. Relations avec les Directions générales de la Commission européenne

Direction générale "Entreprise et Industrie"

En 2012, les représentants du Service de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

SOGS (Senior Officials Group on Standardization and Conformity Assessment Policy), SOGS-MSG (Senior Officials Group on Standardization and Conformity Assessment Policy – Market Surveillance Group), LVD Administrative Cooperation, LVD Working Party, EMC Administrative Cooperation et EMC Working Party, ATEX Administrative Cooperation et ATEX Standing Committee, TCAM et R&TTE Administrative Cooperation, TOYS Administrative Cooperation et TOYS Working Party, Machinery Administrative Cooperation et Machinery Working Party, Lift Working Party.

Direction générale "de la santé et des consommateurs"

En 2012, les représentants du Service de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

GPSD-Comité, Consumer Safety Network, RAPEX Contact Points, PROSAFE, forum des autorités nationales de surveillance, European Consumer Summit à Bruxelles.

Plusieurs séminaires ont été organisés par DG Sanco :

- Participation d'un représentant du Service de la surveillance du marché à un séminaire relatif à l'analyse de risque des produits tombant sous la directive de la sécurité des produits.
- Participation d'un représentant du Service de la surveillance du marché à la formation de base concernant le nouveau système d'information RAPEX.

Direction générale "Energie et Transports"

En 2012, les représentants du Service de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

ENERGY STAR Committee – Regulatory, ECO-DESIGN - Regulatory Committee, ECO-DESIGN Working group et ECO-DESIGN Administrative Cooperation, LABELLING - Regulatory Committee et LABELLING Administrative Cooperation.

3.2. ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)

Depuis 2002, le Luxembourg est un membre actif dans le projet commun des autorités de la surveillance du marché ICSMS. Après le changement du statut juridique en ICSMS Aisbl en juillet 2010, le système d'échange d'information ICSMS a été choisi fin 2011 par la Commission européenne comme système général d'archivage et d'échange d'informations, par des moyens électroniques, sur les questions liées aux activités et programmes de surveillance du marché et les informations connexes sur le non-respect de la législation communautaire d'harmonisation, tel que prévu par le Règlement (CE) N° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil. L'ILNAS a participé régulièrement aux réunions de travail conduisant à la convention ICSMS avec la Commission européenne et aux réunions du Comité "Advisory Board". Au plan national, le responsable du projet a présenté le système à plusieurs ministères et administrations.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/surveillance-marche/base-dinformations/icsms/index.html>

3.3. Activités au plan national

En 2012, les principales activités du Service de la surveillance du marché sur le territoire national dans le cadre des directives "Sécurité générale des produits", "Jouets", "Basse tension", "Compatibilité électromagnétique", "Télécommunications", "Atmosphères explosibles", "Ecoconception" et "Etiquetage" peuvent être résumées comme suit:

- Organisation de trois réunions de concertation entre les différentes autorités responsables de la surveillance du marché.
- Contrôle dans les grandes surfaces, les magasins, les foires etc. portant principalement sur la vérification de l'apposition correcte du marquage CE sur des produits et des équipements destinés au grand public, ainsi qu'à l'exactitude des documents joints. Lors de 59 visites de magasins dans différentes régions du pays, plus de 200 produits ont fait l'objet d'une investigation détaillée et pour 72 produits un contrôle administratif a été décidé. Dans 10 cas une interdiction de vente a été prononcée.
- Contrôle de produits en provenance de pays tiers par les agents de l'Administration des douanes et accises avec le support technique des agents de l'ILNAS. Environ 600 produits différents étaient sujets à un examen plus détaillé, ce qui constitue une stagnation par rapport à l'année précédente.
- Organisation d'une formation spécifique concernant le nouveau système d'information RAPEX.
- Organisation d'une formation spécifique concernant la sécurité des produits pour les agents de l'Administration des douanes et accises.
- Réalisation d'une campagne d'information sur la conformité des produits destinée aux fabricants et au commerce. Plusieurs réunions ont été organisées avec les différentes parties concernées des grandes surfaces et des revendeurs afin de garantir une meilleure coopération dans l'intérêt de la protection du consommateur.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des articles notifiés par les Etats membres suivant les procédures mises en place par les directives "Sécurité générale des produits", "Jouets", "Basse tension", "Compatibilité électromagnétique" et "Télécommunications".
- Campagnes saisonnières à la "Schueberfouer" et aux marchés de Noël pour détecter des produits et des équipements non conformes.
- Suivi de 1958 notifications du système RAPEX en relation avec les articles 11 et 12 de la directive "sécurité générale des produits". Après une forte augmentation des notifications RAPEX entre 2002 (168 notifications) et 2010 (1985 notifications) et une diminution de celles-ci en 2011 (1581 notifications) suite à la publication d'un nouveau guide sur l'analyse de risque fin 2010, le nombre de notifications a augmenté à nouveau.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des produits dans le domaine de l'application de la directive concernant la directive "sécurité générale des produits". 24 produits ont été sujets à vérification. 23 des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Le retrait du marché de 7 produits a été ordonné.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des produits dans le domaine de l'application de la directive concernant "les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications". 163 produits ont été sujets à une vérification administrative. 152 des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive.

- Participation à un projet européen sur la mise en application de la directive concernant "les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications". 8 produits tombant sous le champ d'application de cette directive ont été analysés. Deux tiers des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des produits dans le domaine de l'application de la directive concernant "la compatibilité électromagnétique ". 456 produits ont été sujets à une vérification administrative. 313 des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive.
- Participation à un projet européen sur la mise en application de la directive "compatibilité électromagnétique". 10 produits relevant de cette directive ont été analysés dans un laboratoire d'essai. 3 des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Les rapports d'analyse sont en cours d'évaluation.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des produits dans le domaine de l'application de la directive concernant " la basse tension ". 313 produits ont été sujets à une vérification administrative. 203 des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive.
- Participation à un projet européen sur la mise en application de la directive "basse tension". 8 produits relevant de cette directive ont été analysés dans un laboratoire d'essai. 7 des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Les rapports d'analyse sont en cours d'évaluation.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des produits dans le domaine de l'application de la directive concernant "la sécurité des jouets". 12 jouets ont été analysés au cours de l'année 2012. Onze des produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive et ainsi sujets à une interdiction de vente.
- Participation à un projet européen « Joint Action 2011 » de PROSAFE concernant des produits tombant sous le champ d'application de la directive « basse tension ». Le projet continuera en 2013.
- Participation à deux projets européen « Joint Action 2010 » concernant les « lasers » et « food-imitating products », produits tombant sous le champ d'application de la directive sécurité générale des produits, sous la gérance de PROSAFE. Ces projets clôtureront début 2013.

3.4. Le service technique de l'ILNAS

Début mars 2012 un jeune ingénieur industriel a rejoint l'équipe du laboratoire. Grâce aux essais qui ont été réalisés en 2012 il a su acquérir une certaine expérience qui devra encore être complétée par des formations externes.

Au cours de l'année 2012 le service technique a effectué vingt-quatre essais dans le domaine "sécurité électrique", cinq essais dans le domaine "sécurité des jouets" et dix essais dans le domaine "compatibilité électromagnétique", dont trois essais consistaient à mesurer les perturbations électromagnétiques d'échantillons composés de plusieurs pièces nécessitant une évaluation statistique.

Dix-sept des vingt-quatre produits analysés concernant le domaine "sécurité électrique" présentaient des non-conformités. Huit produits des vingt-quatre produits étaient testés afin de participer à la campagne LVD ADCO "Hot surfaces". En effet sept de ces huit produits présentaient des températures de surfaces trop chaudes entraînant un risque de brûlure pour l'utilisateur et démontrent que les fabricants doivent mieux isoler les parties accessibles contre les températures élevées générées par l'appareil.

Tous les cinq produits testés pour le domaine "sécurité des jouets" présentaient des non-conformités, impliquant des risques non-négligeables pour les enfants.

Trois des dix essais performés pour le domaine "compatibilité électromagnétique" présentaient des non-conformités du fait que les perturbations émises étaient trop élevées.

Le service technique a avancé sur la préparation de son manuel qualité et sur la mise en place du système de management de la qualité en vue d'une accréditation future selon la norme EN ISO/IEC 17025.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/surveillance-marche/service-technique/index.html>

3.5. L'indication de la consommation d'énergie et le rendement énergétique

Par ailleurs, le Service de la surveillance du marché a veillé à l'application des règlements délégués et des règlements grand-ducaux concernant l'indication de la consommation d'énergie d'appareils ménagers par les milieux concernés. A cet effet, une dizaine de salons d'exposition ont été contrôlés.

4. Service de métrologie légale

4.1. Activités de vérification des instruments de mesure

Le Service de métrologie légale est chargé de l'exécution de la législation dans les différents domaines de la métrologie légale, tels que les unités de mesure, les instruments de mesure et les préemballages.

Plus précisément, le Service de métrologie légale a pour missions principales d'organiser et d'exécuter les contrôles métrologiques et vérifications en rapport avec les instruments de mesure réglementés et les préemballages et de réaliser la surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage dans les secteurs réglementés. Par ailleurs, le Service de métrologie légale veille à une application correcte et uniforme des unités de mesure légales dans le circuit économique.

Le rayon d'activité du Service de métrologie légale est très diversifié notamment en raison de la multitude d'instruments de mesure devant satisfaire aux exigences d'exactitude et de fonctionnement.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/metrologie-legale/instruments-soumis-au-contrôle/index.html>

4.1.1. Vérification CE des instruments de pesage suivant la directive 2009/23/CE (anc. 90/384/CEE)

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique (par exemple les balances poids/prix, bascules industrielles, ponts-bascules routiers, bascules ferroviaires) destinés à être mis sur le marché et mis en service dans le circuit économique au Luxembourg doivent répondre aux caractéristiques de construction et aux qualités métrologiques du marquage CE, déterminées par la directive « nouvelle approche » 2009/23/CE (anc. 90/384/CE).

Le Service de métrologie légale a qualité d'organisme notifié au niveau européen (N°0460) et dès lors il est habilité, à l'instar des autres organismes européens d'évaluation de la conformité, à procéder aux réceptions métrologiques CE des instruments de pesage fabriqués neufs en vue de leur mise en service dans le circuit économique.

L'accréditation selon la norme ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale apporte la démonstration formelle qu'il est compétent pour réaliser les activités d'évaluation de la conformité dans ce domaine.

Le Service de métrologie légale peut ainsi offrir aux entreprises et à l'industrie un service à proximité pour répondre aux demandes de vérifications CE de bascules industrielles et de ponts-bascules routiers ainsi qu'aux besoins en masses d'essais lourdes et très précises dont dispose le Service de métrologie légale.

Quant aux balances poids/prix et autres balances de comptoir transportables, il est à noter que la très grande majorité de ces instruments qui sont importés au Luxembourg a déjà subi l'évaluation de la conformité dans le pays de provenance. Dès lors, ces instruments sont admis à être librement mis en service dans le circuit économique.

Il est à remarquer que le nombre d'installations neuves présentées à l'évaluation de conformité CE a fortement diminué, à l'instar des années précédentes, tel que repris ci-après:

Exercice 2007 :	60 interventions CE
Exercice 2008 :	47 interventions CE
Exercice 2009 :	86 interventions CE
Exercice 2010 :	99 interventions CE
Exercice 2011 :	55 interventions CE
Exercice 2012 :	12 interventions CE

4.1.2. La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

Le but poursuivi par la surveillance métrologique est d'assurer que les instruments de mesure en usage dans les secteurs réglementés continuent à répondre aux exigences réglementaires de métrologie qui leur sont applicables.

A cet effet, le Service de métrologie légale procède à des tournées de vérifications périodiques qui sont arrêtées chaque année par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Ce règlement ministériel désigne les communes qui sont visées par la tournée de vérification périodique ainsi que les dates et la durée des opérations de contrôle.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/metrologie-legale/tournees-de-verifications/index.html>

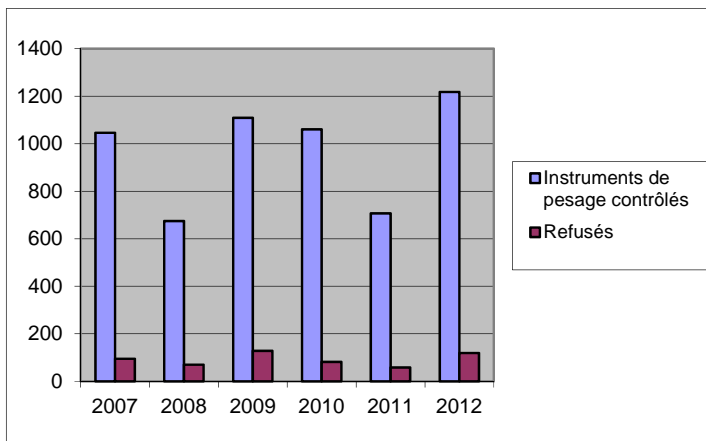
La tournée de vérification périodique de l'année 2012 couvrait principalement les régions du sud du pays, dont notamment les cantons d'Esch-sur-Alzette et de Capellen.

En raison de la grande densité d'instruments de mesure en service dans les régions visitées, le nombre d'instruments soumis au contrôle métrologique en 2012 a nettement augmenté par rapport à l'année précédente. Si on compare le nombre d'instruments contrôlés en 2012 avec les chiffres de la tournée de l'année 2009 qui visait les mêmes régions, l'augmentation s'avère moins importante. Néanmoins, il en résulte que le parc d'instruments de mesure en usage dans ces régions a augmenté dans les 3 dernières années d'environ 10 % en ce qui concerne les instruments de pesage et d'environ 5,5 % en ce qui concerne les distributeurs routiers.

A titre d'exemple:

- En ce qui concerne la vérification des instruments de pesage en service (balances et bascules de toutes sortes):

1.046 instruments vérifiés en 2007 – taux de refus 9,1 %
675 instruments vérifiés en 2008 – taux de refus 10,4 %
1.109 instruments vérifiés en 2009 – taux de refus 11,5 %
1.061 instruments vérifiés en 2010 – taux de refus 7,7 %
707 instruments vérifiés en 2011 – taux de refus 8,2 %
1.218 instruments vérifiés en 2012 – taux de refus 9,8 %

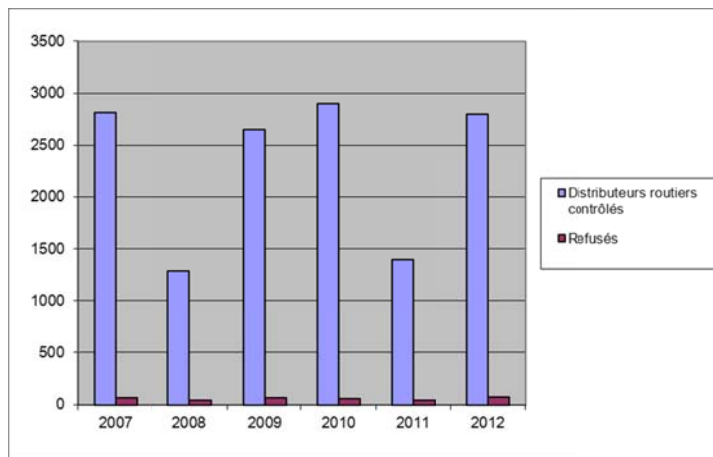


Source: Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur – ILNAS

- En ce qui concerne la vérification des distributeurs routiers de carburants en service :

2.817 distributeurs vérifiés en 2007 – taux de refus 2,2 %

1.290 distributeurs vérifiés en 2008 – taux de refus 3,1 %
 2.655 distributeurs vérifiés en 2009 – taux de refus 2,4 %
 2.904 distributeurs vérifiés en 2010 – taux de refus 2,1 %
 1.396 distributeurs vérifiés en 2011 – taux de refus 3,1 %
 2.801 distributeurs vérifiés en 2012 – taux de refus 2,6 %



Source: Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur – ILNAS

- En ce qui concerne la vérification des ensembles de mesurage montés sur les camions-citernes en service :

66 ensembles de mesurage vérifiés en 2007 – taux de refus 0 %
 36 ensembles de mesurage vérifiés en 2008 – taux de refus 0 %
 95 ensembles de mesurage vérifiés en 2009 – taux de refus 1 %
 41 ensembles de mesurage vérifiés en 2010 – taux de refus 0 %
 22 ensembles de mesurage vérifiés en 2011 – taux de refus 0 %
 56 ensembles de mesurage vérifiés en 2012 – taux de refus 0%

4.2. Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale

Le Service de métrologie légale est accrédité par BELAC selon la norme ISO/CEI 17020.

<http://economie.fgov.be/belac.jsp>

Les activités dans les domaines techniques couverts par l'accréditation du Service de métrologie légale ont été soumises durant les mois d'avril et de mai 2012 à un audit de surveillance réalisé par une équipe d'auditeurs qualité et d'auditeurs techniques.

L'audit de surveillance a permis de conclure que les conditions nécessaires au maintien de l'accréditation sont remplies.

4.3. Activité au niveau européen et international

En 2012, les agents du Service de métrologie légale ont activement participé aux réunions du groupe de travail « instruments de mesure » auprès de la Commission européenne qui s'est penché notamment sur des questions relatives à la mise en œuvre de la directive modifiée 2004/22/CE du 31 mars 2004 concernant les instruments de mesure.

Le Service de métrologie légale a également participé au comité de l'organisation WELMEC (Coopération en matière de métrologie légale) ainsi qu'à la Conférence Internationale de Métrologie Légale de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML).

<http://www.welmec.org/>

<http://www.oiml.org/>

4.4. Activité législative

En 2012, le Service de métrologie légale a préparé un projet de règlement ministériel relatif aux opérations de vérification périodique du Service de métrologie légale pendant l'année 2013.

5. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

5.1. Le département de l'OLAS, en quelques chiffres

5.1.1 Le système qualité

Le fonctionnement de L'OLAS s'appuie sur un système qualité construit autour de la norme ISO/CEI 17011: Evaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité. Ce système qualité est construit autour des documents suivants:

- 1 manuel qualité;
- 8 procédures opérationnelles;
- 14 annexes explicatives;
- 35 formulaires destinés à la traçabilité du fonctionnement de l'accréditation et de l'OLAS.

Le système qualité a été révisé en 2012 afin de maintenir sa conformité aux exigences de la norme ISO/CEI 17011 et de s'adapter aux évolutions réglementaires et de la documentation publiée par les organismes régionaux et internationaux d'accréditation.

Au cours de l'année 2012, l'OLAS a poursuivi son travail de clarification et de simplification des documents de son système de management en vue de sa réévaluation par EA dont la deuxième partie s'est déroulée du 30 janvier au 2 février 2012.

Tous les documents du système qualité de l'OLAS sont disponibles sur le site Internet de l'ILNAS :

<http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/documents-accreditation/index.html>

5.1.2. Les clients

La mission principale de l'OLAS consiste à évaluer la compétence des OEC au moyen d'audits d'accréditation. Fin 2012, l'OLAS a accrédité 40 OEC, inscrits au Registre national d'accréditation:

- 16 laboratoires d'essais selon la norme ISO/CEI 17025;
- 3 laboratoires d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025;
- 7 laboratoires de biologie médicale selon la norme ISO 15189;
- 8 organismes d'inspection selon la norme ISO/CEI 17020;
- 3 organismes de certification de systèmes selon la norme ISO/CEI 17021;
- 3 organismes de certification de produits selon la norme EN 45011.

Le registre national d'accréditation, reprenant la liste complète des clients accrédités par l'OLAS ainsi que les portées d'accréditation et les certificats sont disponibles sur le site Internet de l'ILNAS :

<http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/oec-accredites/index.html>

5.1.3. Les audits d'accréditation

Fin 2012, 4 clients supplémentaires souhaitent se faire accréditer dans le courant de l'année 2013. Au cours de l'année 2012, l'OLAS a organisé et réalisé un total de 43 audits d'accréditation.

5.1.4. Les auditeurs et experts

Pour réaliser ses audits d'accréditation, l'OLAS compte, fin 2012, 111 auditeurs et experts inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques.

La liste complète des auditeurs et experts de l'OLAS inscrits au Recueil national est disponible sur le site Internet de l'ILNAS :

<http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/auditeurs/index.html>

5.1.5. Le comité d'accréditation

Le comité d'accréditation est composé de 14 membres permanents représentant les parties intéressées de l'accréditation (les autorités, les partenaires économiques et les clients accrédités) et de 2 experts qui renforcent les compétences du comité dans les domaines tels que la métrologie, l'inspection et la biologie médicale.

Au cours de l'année, le comité d'accréditation s'est réuni 9 fois. Il a traité 46 dossiers et rendu un total de 46 avis.

La liste des membres du comité d'accréditation de l'OLAS est consultable sur le site Internet de l'ILNAS :

<http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/comite-daccreditation/index.html>

5.2. L'OLAS et la formation

En 2012, l'OLAS a organisé des formations destinées à maintenir la compétence de ses auditeurs et experts, de ses clients, de son personnel et des membres du Comité d'accréditation:

- Le 14 avril 2012 une formation du Comité d'accréditation et du personnel OLAS sur la norme ISO/CEI 14065 : Gaz à effet de serre - Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance (ISO 14065:2007) a été organisée.
- Le 15 mai 2012 une formation « maîtrise du pesage » destinée aux laboratoires a été organisée. 10 représentants de laboratoires étaient présents.
- Les 8 et 9 novembre 2012 une formation « métrologie générale » a été organisée pour les laboratoires accrédités par l'OLAS. 9 représentants de laboratoires étaient présents.
- Le 13 juin 2012, l'OLAS a participé au colloque de l'OSQCA en présentant « Les avantages de l'accréditation pour la sécurité alimentaire ».
- Le 12 octobre 2012 l'OLAS a organisé la journée de la Communauté de l'accréditation ouverte aux organismes accrédités ou candidats à l'accréditation, aux auditeurs ainsi qu'aux membres de son comité d'accréditation. Un total de 47 personnes a participé à cette journée. L'OLAS a présenté les évolutions de son système qualité ainsi que les nouvelles présentations de ses portées d'accréditation. Une formation sur les incertitudes de mesure a également été réalisée.

Le contenu des présentations de la journée de la Communauté de l'accréditation est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/accreditation/journee-communaute-accreditation/index.html>

Pour renforcer le volet communication dans le domaine de l'accréditation, l'OLAS a publié une newsletter le 16 mai. La seconde newsletter prévue en décembre a été publiée le 17 janvier 2013.

<http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/acreditation/newsletter-olas/index.html>

5.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS

5.3.1 Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS a finalisé son processus de réévaluation par EA du 30 janvier au 2 février 2012. A cette occasion la reconnaissance mutuelle de l'OLAS a été étendue aux domaines des laboratoires d'étalonnage ainsi que des organismes de certification de systèmes de management.

Depuis le 18 avril 2012, l'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA pour les laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale, les organismes d'inspection et les organismes de certification de produit et de systèmes de management qualité et de l'environnement. Par le biais de la reconnaissance mutuelle des régions, l'OLAS est également signataire des accords de reconnaissance mutuelle au niveau international pour les mêmes domaines auprès d'IAF et d'ILAC. Tous ces organismes œuvrent à harmoniser les pratiques d'accréditation par la signature d'accords de reconnaissance multilatéraux sur la base d'évaluation par les pairs.

Grâce à cette reconnaissance mutuelle, les organismes accrédités par l'OLAS ont plus de facilités à faire accepter leurs produits ou leurs services qu'ils exportent sur les marchés étrangers, car les résultats, les rapports ou certificats qu'ils délivrent sont à présent acceptés par tous les États signataires de ces accords.

Toutes les informations nécessaires sur les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de l'accréditation sont disponibles sur le site Internet de l'ILNAS :

<http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/reconnaissance-mutuelle/index.html>

En 2012, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes:

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Laboratory Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;

- IAF/ILAC annual meeting.

5.3.2. L'OLAS et les comités ISO/CASCO et TC 212

En 2012, l'OLAS a poursuivi son activité au sein des comités d'experts ISO/CASCO et TC 212. Cette année les normes soumises à révision étaient en phase finale de discussion et n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers.

Les normes concernées par ces nouvelles versions :

- ISO/CEI 17020 : 2012 – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
- ISO/CEI 17065 : 2012 – Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services qui remplace la norme EN 45012 : 1998
- ISO 15189 : 2012 – Laboratoires de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence

- ISO/CEI 17021-2 : 2012 – Requirements for bodies providing audits and certification of management systems Part 2: Competence requirements for auditing and certification of environmental management systems
- ISO/CEI 17024 : 2012 – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes

5.4. La désignation des organismes notifiés

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS, l'OLAS assure la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation.

Depuis le 9 septembre 2012 le TÜV Nord Luxembourg est inscrit comme organisme notifié dans la base de données NANDO pour la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté.

Dans le cadre de cette notification, l'OLAS a travaillé en collaboration avec le DAKKS, son homologue allemand, pour le volet accréditation.

Fin 2012, les 6 organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Luxembourg ont réussi à obtenir, maintenir ou à prolonger leur accréditation. Ils conservent ainsi leur notification. La liste de ces organismes, ainsi que les domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés sur la base de données NANDO accessible via le site ILNAS :

<http://www.ilnas.public.lu/fr/accréditation/notifications-oec/base-informations/index.html>

5.5. Promotion de la qualité

5.5.1. Le guide luxembourgeois pour la qualité

En 2012, le Mouvement luxembourgeois pour la qualité a.s.b.l. en collaboration avec l'ILNAS, a publié la 10^{ème} édition du Guide luxembourgeois pour la qualité. La version 2012 du guide est disponible sur le site Internet du MLQ :

http://www.mlq.lu/mmp/online/website/mlq/content_mlq/954/index_FR.html

5.5.2. La semaine de la qualité

Du 12 au 16 novembre 2012 s'est déroulée la 9^{ème} édition de la Semaine de la qualité. Ce rendez-vous annuel est organisé par le MLQ en collaboration avec l'ILNAS. Le détail des conférences ainsi que les supports de présentation sont disponibles dans l'espace membre du site Internet du MLQ.

5.5.3. Le Prix Luxembourgeois de la Qualité

Vendredi 16 novembre 2012, les lauréats du Prix luxembourgeois de la qualité 2012 ont eu l'honneur de recevoir leurs récompenses des mains de Monsieur Etienne Schneider, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur. Cet événement a rassemblé près de 200 personnes à la Chambre des Métiers.

Toutes les informations sur les résultats du Prix luxembourgeois de la qualité 2012 sont disponibles sur le site internet du MLQ.

http://www.mlq.lu/mmp/online/website/mlq/content_mlq/387/2110/index_FR.html

6. Service du budget et de l'administration

6.1. Budget et comptabilité

En matière de comptabilité, le service Budget et administration est chargé tant de l'élaboration des propositions budgétaires de l'ILNAS pour l'exercice à venir que de l'exécution journalière du budget accordé pour l'année en cours.

Le budget de l'exercice 2012 de l'ILNAS est ventilé sur :

- 5 articles du budget des recettes (recettes prévues : 477 800 EUR) ;
- 35 articles du budget des dépenses (crédits votés : 4 153 561 EUR et 44 550 EUR pour des dépenses en capital) ;
- 2 articles du budget des recettes et des dépenses pour ordre au montant de 19 000 EUR chacun.

Quant à l'exécution journalière du budget, le service a émis 217 engagements et 533 ordonnances avec 807 pièces au courant de l'année 2012.

6.2. Ressources humaines

Il appartient également au service Budget et administration :

- de prévoir les crédits nécessaires au paiement des rémunérations et des indemnités ;
- de préparer les projets d'arrêtés grand-ducaux et ministériels ayant trait aux promotions dues ;
- d'assurer la gestion des dossiers personnels des fonctionnaires et employés de l'ILNAS comprenant toutes les pièces à usage administratif ou d'origine administrative et les documents relatifs à la situation personnelle et professionnelle ainsi qu'à la carrière de l'intéressé ;
- de rédiger toute correspondance administrative en rapport avec l'évolution de la situation professionnelle et de carrière de l'agent concerné.

Les cadres du personnel de l'ILNAS comprennent des fonctionnaires et des employés. Au 31 décembre 2012, le personnel de l'ILNAS se compose de vingt fonctionnaires et de cinq employés suivant le tableau ci-après:

	Fonctionnaires		Employés		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Carrière supérieure	0	2	0	4	6
Carrière moyenne	2	9	0	0	11
Carrière inférieure	1	6	0	1	8
Total	3	17	0	5	25

Situation au 31 décembre 2012 / Source: Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur - ILNAS

Notons à titre d'information que onze agents de l'ILNAS ont la qualité d'officier de police judiciaire pour rechercher et constater les infractions à la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS dans le cadre de la surveillance du marché. Parmi ces onze agents, trois sont désignés en application de l'article 9 de la loi modifiée du 17 avril 1882 sur les poids et mesures pour rechercher et constater les infractions relevant de la métrologie légale.

Deux fonctionnaires de la carrière moyenne de l'ingénieur technicien engagés par l'Inspection du travail et des mines conformément à l'article 25 de la loi du 27 mai 2010 relatives aux machines ont été détachés à l'ILNAS pour répondre aux exigences en personnel dans le domaine de la surveillance du marché des produits.

Un employé de la carrière S est détaché au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Trois employés, ayant le statut du salarié handicapé, renforcent le personnel de l'ILNAS par détachement de l'Administration gouvernementale.

Ainsi le personnel affecté à l'ILNAS au 31 décembre 2012 s'élève à vingt-neuf personnes, toute carrière confondue.

En amont du départ d'un fonctionnaire de l'ILNAS vers la Direction de l'aviation civile, le service Budget et administration a rédigé les documents nécessaires à la conversion du poste laissé vacant en un poste de la carrière supérieure à tâche complète dans le domaine de la biologie médicale. Le Conseil de gouvernement a pu se déclarer d'accord avec la démarche proposée en date du 21 décembre 2012.

Dans l'hypothèse de la couverture de l'ensemble des directives sectorielles relevant de la surveillance du marché des produits réglementés au Luxembourg par l'ILNAS, le service a rédigé le document pour demander la conversion de trois postes d'ingénieurs techniciens, prévus dans la loi du 27 mai 2010 relative aux machines, en deux postes d'ingénieur et un poste d'attaché de direction et leur transfert vers l'ILNAS. Le 21 décembre 2012 le Conseil de gouvernement a marqué son accord avec la démarche proposée.

Dans sa qualité de délégué à la formation le responsable du service Budget et administration a encouragé les agents de l'ILNAS à demander à Madame la Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative l'assimilation de cours qu'ils ont suivis dans l'intérêt du service auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, aux cours de formation continue à l'INAP (Institut national d'administration publique). Le service a ainsi préparé l'assimilation de dix cours de formation que les agents ont suivis au cours de l'année 2012.

6.3. Travail législatif et réglementaire

Transposer en droit national de la directive 2012/7/UE revient à adapter une ligne d'un tableau figurant à l'annexe II, partie III point 12 de la loi du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets.

A l'avenir, la transposition d'autres directives se limitera également à accorder en conséquence les annexes de la loi du 15 décembre 2010 précitée.

Dans le but d'éviter à des transpositions de directives n'apportant finalement que des modifications rédactionnelles modestes à la loi précitée relative à la sécurité des jouets, le service Budget et administration a rédigé un avant-projet de loi modifiant la loi visée de façon à ce que les modifications à apporter à ses annexes puissent être réalisées par une simple publication au Mémorial.

Trois règlements grand-ducaux concernant l'indication de la consommation d'énergie des sèche-linge à tambour, des lampes domestiques et des climatiseurs à usage domestique sont devenus superfétatoires suite à l'adoption de trois règlements délégués par la Commission. Aussi, pour parer à toute insécurité juridique et éviter toute incompatibilité du droit national avec les règlements européens, le service a-t-il rédigé un avant-projet de règlement grand-ducal abrogeant les trois règlements grand-ducaux visés.

Relevé des initiatives législatives et réglementaires de l'ILNAS en 2012

Règlement grand-ducal du 27 février 2012 abrogeant :

- le règlement grand-ducal modifié du 19 juin 1996 concernant l'indication de la consommation d'énergie des machines à laver le linge domestiques ;
- le règlement grand-ducal modifié du 28 juin 1996 concernant l'indication de la consommation d'énergie des réfrigérateurs, des congélateurs et des appareils combinés électriques ;
- le règlement grand-ducal du 17 août 1998 concernant l'indication de la consommation d'énergie des lave-vaisselle domestiques.

(Mémorial A-N°36 du 2 mars 2012, page 391)

Abréviations, Acronymes

ADCO	Administrative cooperation
AFNOR	Association française de normalisation
ANEC	Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance
ATEX	Equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres
BELAC	Organisme belge d'accréditation
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CE	Communauté européenne
CEI/IEC	Commission électrotechnique internationale / International electrotechnical commission
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CITI	Centre d'innovation par les technologies de l'information
CRP HT	Centre de recherche public Henri Tudor
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'Etat
DAKKS	Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH
DIN	Deutsches Institut für Normung
EA	European co-operation for accreditation
ECISS	European committee for iron and steel standardization
EMC	Electromagnetic compatibility
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication
GIE	Groupement d'intérêt économique
IAF	International accreditation forum
ICSMS	Information and communication system for market surveillance
ILAC	International laboratory accreditation cooperation
ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
INAP	Institut national d'administration publique
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	International organization for standardization / Committee on conformity assessment
ISO/IEC	Comité mixte de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale
JTC1	Joint technical committee 1
LVD	Low voltage directive
MLQ	Mouvement luxembourgeois pour la qualité
MSSI	Management de la sécurité des systèmes d'information
NANDO	New approach notified and designated organisations
OAI	Ordre des architectes et ingénieurs
OEC	Organisme d'évaluation de la conformité
OHSAS	Occupational health and safety assessment series
OIML	Organisation internationale de métrologie légale
OLAS	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance
OLN	Organisme luxembourgeois de normalisation
OSQCA	Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire
PDF	Portable document format
PKI	Public key infrastructure
PME	Petite et moyenne entreprise
PROSAFE	Non profit professional organisation for market surveillance authorities and officers from throughout the EEA
PSC	Prestataires de services de certification
PSDC	Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation
R&TTE	Radio equipment and telecommunications terminal equipment and the

	mutual recognition of their conformity
RAPEX	Community rapid information system
RNF	Réseau normalisation et francophonie
RSS	Really Simple Syndication
SC	Sous-comité (technique de normalisation)
SMEST	Small and Medium sized Enterprises Standardization Toolkit
SOGS	Senior officials group on standardization and conformity assessment policy
SOGS-MSG	Senior officials group on standardization and conformity assessment policy - Market surveillance group
SSI	Service Science and Innovation
TC	Technical committee
TCAM	Telecommunication conformity assessment and market surveillance committee
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOYS	Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans
UE	Union européenne
WELMEC	European cooperation in legal metrology
WG	Working group